

Le solaire photovoltaïque, une solution d'actualité

Vous envisagez l'installation d'un toit solaire ? Pour rentabiliser votre investissement, des aides financières sont disponibles. Mais bien sûr, l'intérêt d'un tel projet ne se mesure pas uniquement aux économies qu'il vous fera faire, mais aussi à son impact écologique.

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire, grâce à une cellule photovoltaïque. Cette production contribue à assurer tout ou partie des besoins en électricité d'un foyer, et peut être revendue à EDF ou à votre régie locale de distribution.

De bonnes raisons de s'équiper

- **L'énergie solaire** est disponible partout, gratuite, facile à transformer et inépuisable. C'est l'énergie renouvelable la plus facilement utilisable par des particuliers : simplicité de l'installation, taille réduite des composants, fonctionnement sans intervention ou presque, etc.
- **Des aides financières** de l'État et d'organismes locaux ou régionaux vous permettent de réaliser votre installation dont le coût peut être important au départ.
- **La maintenance est réduite** et la durée de vie des composants est longue : une fois en marche, votre installation ne vous coûtera pas cher.
- **Vous contribuez à la lutte contre les pollutions**, puisque vous fabriquez de l'électricité sans rejeter de gaz à effet de serre, sans produire de déchets dangereux.
- **Et vendre votre surplus de production électrique** à EDF ou à une régie locale vous permet d'alléger votre facture d'électricité.

L'équipement

- **Le module photovoltaïque** en est l'élément de base. Ce composant

électronique convertit la lumière solaire en électricité, sans bruit, sans pollution.

● **Le générateur photovoltaïque** est le système complet assurant la production et la gestion de l'électricité fournie par les modules photovoltaïques. L'énergie est stockée dans des accumulateurs et/ou transformée en courant alternatif éventuellement injecté au réseau, suivant le type d'application.

Le coût et le financement

Un générateur photovoltaïque (matériel et pose) intégré au bâti vous coûtera environ **5 500 à 7 000 € HT/ kWc**. Si vous le posez au sol, le coût sera moins élevé. Ajoutez ensuite à cela le coût des travaux de **raccordement au réseau (800 à 1000 €)**.

Vous avez droit à des avantages fiscaux :

- **un crédit d'impôt sur le matériel de 22 %**: la facture de l'entreprise qui vous fournit le matériel et exécute la pose doit faire clairement ressortir le coût des fournitures. Ce crédit s'applique à toute installation inférieure ou égale à 3 kW.

- **la TVA à 5,5 %** pour l'achat du matériel et son installation si le logement pour lequel sont effectués les travaux est achevé depuis plus de deux ans.

Certaines collectivités territoriales peuvent aussi aider financièrement votre projet. Pour en savoir plus : http://www.enerplan.asso.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=15&Itemid=36

Et n'oubliez pas la vente de votre courant !

La compagnie d'électricité qui deviendra votre partenaire est, dans la majorité des cas, EDF. Il peut s'agir aussi de régies locales de distribution d'électricité. Dans les deux cas, un contrat est établi entre vous et la compagnie pour le prix d'achat du kilowattheure que vous produisez.

Le tarif 2010 de base est de 31,4 centimes d'euros par kWh en France métropolitaine et de 40 centimes d'euros par kWh en Corse et dans les DOM pour les producteurs particuliers.

Une prime supplémentaire portant le tarif total de rachat à 58 centimes d'euros par kWh est accordée pour les installations intégrées au bâti.

Ce tarif vous permet de rentabiliser votre investissement sur une période comprise entre 7 et 20 ans selon son prix d'achat et l'ensoleillement de votre région.

Ces tarifs d'achat seront maintenus inchangés jusqu'au 31 décembre 2011. A partir du 1er janvier 2012, ces tarifs connaîtront une diminution de 10% tous les 1er janvier. Cependant, le tarif d'achat en vigueur au moment de la signature du contrat restera valable pendant toute la durée du contrat (20 ans).

D'autres critères déterminants

Si, financièrement, ce n'est pas encore une affaire de s'équiper pour produire de l'électricité photovoltaïque, vous avez d'autres raisons de vous lancer :

- c'est motivant de **produire de l'énergie** sans polluer et sans produire de gaz à effet de serre ;
- c'est stimulant de **participer**, si peu que ce soit, **à la production électrique** du pays ;
- c'est intéressant de **réfléchir à sa propre consommation énergétique** ;
- c'est mobilisateur de **favoriser le développement de techniques énergétiques d'avenir.**

Pour en savoir plus, consultez ce guide de L'ADEME
(<http://www.ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/renover/produire-son-electricite>)